Julien René de Gennes

Benjamin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1704 Sorti : Sept. 1729

Né à La Guerche (Ille et Vilaine), le 16 juin 1687

Mort à , le 18 juin 1748

Notes bio-bibliographiques

L. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Adry : III, 35, 38.

Bicaïs : II, 567.

Bonardi, p. 361, 362

Charma : Le P. André, Caen, 1844, 2 vol. in 8

Feret : Dictionnaire de bibliographie catholique, T. I, p. 667.

Dictionnaire des livres jansénistes, Edit. Migne, col. 509 et suiv, la liste de ses ouvrages.

Moréri : 2e suppl. II, 49 article Petit didier.

Lelong N 11159.

Picot : Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18 siècle, 3e édit. 6 vol in 8

Dom Piolin : Histoire de l'Eglise du Mans, T. VI p. 356, 545

Lafiteau : Histoire de la Constitution, T. II. 529

Mathieu : Convulsionnaires, p. 397.

Nécrologe des plus célèbres défenseurs, 1760, T. III, p. 173.

Nouvelles Ecclésiastiques, 1729, 1733, 1734 p. 104, 169, 170, 171.
1735, p 143, 212.
1737 p. 12, 38, 163,
1738 p. 108
1749, p. 148

le P. de Gennes, S.J. Le Jansénisme dévoilé, 1737

Suffrages en faveur des 2 derniers tomes de M. de Montgeron 1749, in 12 contient une vie du P. de Gennes

Colonia : Dictionnaire des livres jansénistes, Anvers, 1752 I. 493 et IV. p. 28.

Quérard : France littéraire

Chaudon et Delandine : Dict. historique, Paris, Ménard, 1822, T. XII, p. 42

Hoefer : Nouvelle biog. générale, Paris, Didot, 1857, T. XIX, col 919.

Feremes : Biog. universelle, Paris, 1848, T. V, p. 397.

Dictionnaire de théologie catholique, T. VI, 1225 - article Bugold.

Le Père Julien René Benjamin de Gennes

M. M. 607, 4e catalogue, N 747 =

René Benjamin de Gennes, de Bretagne, entré à Paris en 1704, prêtre en sept. 1715
sorti par ordre du Roi en septembre 1729

M. M. 612, N° 279 =

Le confrère René Benjamin de Gennes, de la Guerche en Bretagne, âgé de 17 ans,
fils de Benjamin de Gennes et de Marie Pommeret,
a fait ses humanités à Rennes, sa philosophie à Angers,
entré à Paris le 24 septembre, vêtu 15 oct. 1704
paie 250# pour l'institution et s'entretiendra
Sorti

Listes des assemblées =

1717 N.D des Ardilliers Ref.
1720 Montmorency
1723 "
1726 St Esprit à Troyes
1729 Nevers

La Guerche en Bretagne (Ille et Vilaine) arrondissement de Vitré

Abbé Bonaroli : Bibliothèque des écrivains de la Congrégation de l'Oratoire de France, Mss. de 1722 = p. 361 =

Le P. de Gennes est de Vitré (Non) en Bretagne. Son père qui est avocat et d'une bonne famille est à Rennes fermier général des devoirs. Le P. de Gennes a un frère jésuite, avec lequel il dispute toujours.

Ce Père, qui a beaucoup d'esprit et de savoir, quoique fort jeune, professait la théologie à Saumur avec applaudissement. Saumur est un des postes les plus importants de la congrégation parce que c'est là qu'on fait étudier les confrères. Lorsque Mr d'Angers et la Faculté sulpicienne de la même ville s'élevèrent contre une de ses thèses et publièrent : le prélat, un mandement et la Faculté, une censure de quelques propositions extraites de cette thèse.

Le Père a défendu sa thèse et sa conduite par deux lettres imprimées, qu'il a adressées à M. l'évêque d'Angers et qui ont été universellement recherchées et estimées. Aussi sont-elles très solides, très bien écrites et très respectueuses pour son évêque.

La seconde surtout a fait beaucoup d'honneur au P. de Gennes à cause de la savante dissertation qu'il y a faite sur l'autorité des Bulles contre Baïus qu'on lui opposait.

La première a déjà été imprimée deux fois et la seconde le sera apparemment plus de 3 fois, car la 1re édition est épuisée et on la demande de tous côtés.

La Faculté de théologie de Reims a approuvé solennellement cette thèse et plus de 50 docteurs de la Faculté de Paris.

Après avoir demeuré quelques ans à S. Honoré, le P. de Gennes a été envoyé à Montmorency, où il doit encore enseigner la théologie aux confrères de l'Oratoire qu'on y fait venir.

M. Jourdan, page 48 de sa Réponse à la dénonciation des Jésuites à M. de Bayeux en 1720 dit : « J'ai » soutenu dans ma sorbonique que les constitutions de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus n'ont jamais » été publiées ni reçues de l'Eglise et, pour ne point profiter du travail d'autrui, je renvoie ceux qui en doutent » à la savante lettre du P. de Gennes (non le jésuite, mais Père de l'Oratoire). Il le prouve solidement. »

à la page 98, on cite une thèse de son frère, professeur à Caen, jésuite outré et auteur des Libelles contre l'Université de Caen, du moins, de la Dénonciation des cahiers de M. Jourdan, comme il l'a fait signifier à l'officialité de Bayeux.

Si l'on veut un éclaircissement plus étendu sur les Bulles contre Baïus, on trouvera tout ce qu'on peut souhaiter là-dessus de plus exact dans la 2e lettre du P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire, à M. l'Evêque d'Angers (M. Petitpied dans la 1re partie de sa réponse au 1er avertissement de Soissons, p. 52)

On croit que la Dénonciation mss, du Jansénisme au P. de la Tour est de lui. Les Messieurs avaient voulu le gagner ; mais, loin de là, il s'est moqué de leurs rêveries et les a réfutées.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1839, T. III p. 313 =

Le P. de Gennes, de l'Oratoire

— Réponse à une lettre du R. P. Dom Matthieu Petit-Didier, président de la Congr. de Saint-Vannes, du 18 Nov. 1723 où l'on réfute la 11e instruction de Mgr le Cardinal de Bissy, Troyes, 1724 in 4

MM 618 p 32 N 277 =

Le Confrère Julien René Benjamin de Gennes, laïc

Né à la Guerche en Bretagne 17 ans 4 mois (Ille et Vilaine)

fils de Benjamin de Gennes et Marie Pommeret

humanités aux jésuites de Rennes, philos. à Angers

entré à Paris le 29 sept reçu le 15 oct. 1704

pension 150 tt à l'Oust, à quoi le P. Millanges a promis d'ajouter 100 tt et entretien pour toujours

Julien René Benjamin de Gennes

Listes des Assemblées

1717 N.D. des Ardilliers (Aut.)
1720 Montmorency
1723 "
1726 Troyes (St Esprit)
1729 Nevers

Notes du P. Dronet — mss.

La fameuse thèse sur la nature et l'efficacité de la grâce fut soutenue à Saumur par le Confrère de Launoi, de Dieppe.

Avant de partir pour Paris en 1729, le P. de Gennes, qui s'y rendait en qualité de député pour l'Assemblée générale de l'Oratoire de cette année, avait reçu une lettre du Comte de Mellarède, ministre du roi de Sardaigne, qui l'invitait de la part du Roi à venir à la Cour pour y travailler à l'histoire de ce Prince, que l'on voulait mettre en français. Le sage oratorien consulta à Paris le célèbre Mr Duguet sur cette démarche qui lui parut importante et ne fit sa réponse au Ministre de Sardaigne que le jour qu'il arriva à Nevers après son exclusion de la Congrégation; exclusion que l'on tint cachée à Nevers jusqu'au jour de St Simon et St Jude. Il n'y eut qu'un très petit nombre de curés à qui l'on en fit confidence et qui le vinrent voir pendant tout le mois d'octobre. La réponse du Comte de Mellarède n'arriva à Nevers qu'après la St Martin, que le P. de Gennes était allé à Paris, où l'auteur de cet article lui envoya la lettre ou le précis comme ils en étaient convenus. Cette époque de la vie du P. de Gennes n'a point été remarquée dans les extraits que l'on en a faits, par la faute du prudent et humble prêtre qui n'en parlait pas. J'ai eu néanmoins l'attention de la dire dans toutes sortes d'occasions, comme en étant instruit par lui-même, vivant avec lui à Nevers dans ces

jours-là et ayant lu les lettres respectives du P. de Gennes et du Comte, et lui ayant rendu tous les services que demandait son incognito jusqu'au jour de St. Martin qu'il partit pour Paris.

Après bien des événements, ce savant prêtre fut mis à la Bastille (1734); puis, 4 mois après, conduit à Liessies en Hainault, abbaye de Bénédictins où il fut onze mois dans une dure captivité.

Il en sortit le 14 septembre 1735 pour cause de paralysie dont il était menacé. Après être sorti de Senerville, diocèse de Blois, qu'il fut obligé de quitter, il alla enfin dans le diocèse d'Auxerre, chez un curé ami de la vérité et y passa le reste de sa vie, dans les exercices de la piété et de la pénitence. Il mourut le 18 juin 1748, âgé de 61 ans.

Il avait été extrêmement attaché aux convulsions et aux secours meurtriers. Il avait deux frères prêtres, l'un, Jésuite, célèbre par son zèle fanatique et l'autre, Bénédictin. Il avait aussi fait une réponse très goûtée à une lettre circulaire du Président ou Général de la Congrégation de St. Vannes à toutes les maisons de Bénédictins de sa Congrégation et il la fit à Troyes à la prière des Religieux de l'abbaye de Montiet la Celle, aux portes de cette ville.

J'ai oublié, ajoute M. Drouet, de marquer que Sa Majesté le Roi de Sardaigne avait été informée des grands Talents du P. de Gennes par le R. P. René Hyacinthe Droüin, Jacobin, savant théologien et grand prédicateur que les Jésuites avaient fait chasser par lettre de cachet de Caen, où demeurait le Jésuite de Gennes. Ce Jacobin s'était retiré dans les Etats du roi de Sardaigne et professait à Chambéry en 1723. Il mourut à Yvrée.

La réponse du roi de Sardaigne au P. de Gennes était très polie et marquait son déplaisir de ne pouvoir le recevoir, s'étant fait une loi de ne recevoir aucun français qui aurait reçu une lettre de cachet. Le Comte de Mellarède lui témoignait aussi le chagrin qu'il avait de ne pouvoir jouir du plaisir et de la solidité de ses entretiens.

M. Drouet termine ainsi cet article : « Je me suis étendu sur le P. de Gennes parce que j'ai eu l'avantage de vivre avec lui à Troyes et à Nevers, et qu'il m'a rendu des services importants dans ces 2 villes et même dans mon séjour à Paris. Je lui dois ce faible témoignage de ma reconnaissance. »

Cerveau = Nécrologe C. II p. 173, 174. J'y ai ajouté, dit M. Drouet, quelques traits dont j'ai eu une connaissance parfaite.

Nouv. Eccles. 1734, 12 juin, sur la prison à la Bastille

1735, 31 Xbre, sur la sortie de Liesses.

Histoire de la Constitution C. II § 29, sur la Thèse du P. de Gennes et sur ses Belles Lettres à M. Poncet, évêque d'Angers.

Dulaure, cité par Mathieu : Convulsionnaires p. 397 :

de Gennes arrêté en 1731, comme ayant part à la rédaction des Nouvelles Ecclésiastiques

---

Bicaïs = Notice de l'Oratoire de France [Mss. d'Aix, C. II, p. 567. Copie de la Bibl. Nle, C. II, p. 352.

Julien René Benjamin de Gennes, né en 1687 d'une des principales familles de la Guerche, petite ville de Bretagne, fit ses études d'humanités à Rennes et celles de philosophie au collège des prêtres de l'Oratoire d'Angers. L'estime qu'il conçut pour les maîtres qu'il eut dans ce collège le détermina à entrer dans leur Congrégation dont on lui ouvrit les portes en Novembre 1704. En y entrant, il y porta des talents rares, mais talents dont les fruits furent mêlés de beaucoup d'amertume. Faisant son cours de théologie au Mans, il soutint des thèses qui lui firent beaucoup d'honneur. Les succès qu'il eut en enseignant la philosophie dans la même ville ne furent pas moins flatteurs pour lui. Un esprit fin et délicat ; un savoir prématuré ; une piété tendre ; des mœurs sévères, tout annonçait en lui un homme capable de servir utilement l'Eglise.

Ayant reçu les saints ordres à St. Magloire et s'y étant fait connaître d'une manière très avantageuse, on le destina, en 1717 à aller remplacer le P. Lejoreq qui occupait depuis 30 ans avec beaucoup de réputation une chaire de théologie à N. Dame des Ardilliers. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que le P. de Gennes était dans des sentiments bien

opposés à ceux de son prédécesseur. Il le prouva dans une thèse qu'il fit soutenir sur la nature et l'efficacité de la grâce. Cette thèse ayant paru répréhensible à l'évêque et à l'Université d'Angers, elle ne manqua pas d'être censurée ; elle le fut même d'une manière forte. Le professeur, peu content de ce jugement, fit paraître 3 lettres imprimées où il prétendait justifier la doctrine qu'il avait avancée. La défense fit grand bruit. Beaucoup de théologiens se déclarèrent en sa faveur et les Universités de Nantes, Rheims, Paris, vinrent à son secours. Mais l'évêque d'Angers se trouvant soutenu d'un parti plus nombreux et appuyé de l'autorité de la Cour, il fallut abandonner le champ de bataille.

Le P. de Gennes fut tiré de Saumur pour être envoyé à Montmorency et de là, à Troyes. S'il se fût borné dans cette dernière ville aux fonctions du saint ministère, qu'il exerçait déjà avec beaucoup de fruit, peut-être l'aurait-on laissé jouir de la tranquillité que la faveur de M. Bossuet lui assurait ; mais quelques écrits qu'il publia contre la constitution l'obligèrent bientôt de sortir et de se retirer à Nevers en 1728.

Ayant été député l'année suivante à l'assemblée générale de l'Oratoire, où on voulut faire recevoir la Bulle Unigenitus, il y parla avec une fermeté qui le fit exclure, par ordre du roi, des délibérations. Les protestations qu'il fit contre cette assemblée et celle où le P. de La Valette fut élu supérieur général ; les mémoires qu'il donna à cette occasion et d'autres pièces en faveur de M. de Senez qu'on lui attribua, le firent exclure de la Congrégation et lui procurèrent une place à la Bastille, d'où il sortit, au bout de 4 mois pour être transféré dans une maison de Bénédictins située en Hainaut. Sa santé s'y trouvant considérablement altérée, on lui donna la liberté en 1735.

Le premier usage qu'il en fit, fut d'aller visiter M. Soanen à la Chaise-Dieu ; puis, voulant se rendre inconnu à toute la Terre, il alla demeurer, sous un habit laïque, chez un curé du Diocèse de Blois. Non, voir Notes Drouet Il y vécut dans l'obscurité, uniquement occupé de l'étude, de la prière et de l'instruction des pauvres et des enfants du village. Enfin, après avoir mené une vie fort agitée, il mourut le 18 juin 1748, âgé de 61 ans.

Les ouvrages que le Père de Gennes a laissés, roulent tous sur les affaires du Temps ; et on voit, en les lisant, que l'auteur ne manquait ni de chaleur, ni d'imagination.

Voici ceux qu'on lui attribue dans le Supplément du Nécrologe des Appelants :

(1 Dissertations sur l'état de pure nature et sur Baïus, 1722, 2 vol. in 12.

(2 Réponse à un écrit de Dom Petit Didier sur la Bulle Unigenitus.

(3 Mémoire pour la cause de M. de Senez, 1728, in 4

(4 Protestation et mémoire contre l'assemblée de l'Oratoire de 1729.

(5 Coup-d'œil sur les convulsions, 1730, in 12

(6 – Plan général sur l'œuvre des convulsions.

(7 – Lettre sur l'œuvre des convulsions.

(8 – Mémoire sur l'Assemblée de l'Oratoire de 1733.

(9 – Lettre et instruction pastorale de M. l'Evêque de Senez contre les opinions de quelques nouveaux théologiens, 1735 in 4

(10 – Trois réflexions importantes sur le miracle de Moisy, Diocèse de Blois, 1738, in 12. – 1739. 1741

(11 – Réclamation des défenseurs légitimes des convulsions en 3 parties, in 4, 1742 et 1743.

(12 – Testament spirituel du P. de Gennes.

Cet auteur avait deux frères jésuites et un troisième bénédictin, qui a été Bibliothécaire de l'abbaye de S. Vincent du Mans.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25683) t. III. p 35 =

Julien René Benjamin de Gennes, de la Guerche en Bretagne, fils de Benjamin de Gennes et de Marie Dommeret, reçu le 15 octobre 1704, âgé de 17 ans et 4 mois.

Lettre de cachet du mois de septembre 1729 qui exclut de l'Oratoire les Pères de Gennes, de Rez et d'Eymé.

Ouvrages :

(1° Thèses sur la grâce soutenues dans la maison de N.D. des Ardilliers le 23 et le 29 du mois d'avril 1718 par le P. de Gennes, professeur de théologie, prêtre de l'Oratoire, en latin et en français.

(2° Trois lettres du même à Mgr Poncet, évêque d'Angers : la 1re sur l'accusation de mauvaise foy. = la 2e sur l'autorité des Bulles de Baïus = la 3e du même à M. ... Docteur en théologie de la faculté d'Angers sur l'impossibilité de l'état de pure nature pour la justification du R.P. de Gennes contre la censure de la thèse soutenue à Saumur. – in 12. 2 vol.

(3 Sentiments des facultés de théologie de Paris, de Rheims, de Nantes sur une thèse soutenue à N.D. des Ardilliers condamnée par un mandement de M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers du 30 sept. 1718 avec deux dissertations sur l'autorité des Bulles contre Baïus, et sur l'état de pure nature, par le P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire, Paris, 1722, in 12.

(4 Réponse à une lettre du R.P. Dom Mathieu Petit didier, président de la Congrégation de S. Vanne du 15 Nov. 1723 où l'on réfute la dernière instruction pastorale de M. le Cardinal de Bissy. 1724, in 4, p. 70.

(5 Mémoire pour la cause de M. de Senez, in 4. 1728.

(6 Protestation et mémoire contre l'assemblée de l'Oratoire. 1729.

(7 Coup d'œil sur les convulsions, 1730, in-12.

(8 Plan général de l'œuvre des convulsions.

(9 Lettre sur l'œuvre des convulsions.

(10 Mémoire sur l'assemblée de l'Oratoire de 1733.

(11 Lettre et instruction pastorale de M. l'évêque de Senez contre les opinions de quelques nouveaux théologiens 1735, in 4°.

(12 – Trois réflexions importantes sur le miracle de Moisy, Dioc. de Blois, 1738-39-41
(13 – Réclamation des défenseurs légitimes des convulsions, en 3 parties, 1742-43, in 4
(14 – Testament spirituel du P. de Gennes.
(15 – Dissertations sur l'état de pure nature et sur Baïus, 1722, 2 vol in 12
(16

Nécrologe des plus célèbres défenseurs = 1760. T. III, p 173. =

Non

Le Père Julien, René, Benjamin de Gènes, prêtre de l'Oratoire, naquit à Vitré en Bretagne en 1687 d'une famille honorable. après ses premières études faites au collège des jésuites de Rennes, il alla faire sa philosophie à Angers chez les Pères de l'Oratoire. Etant ensuite entré dans la Congrégation, on l'envoya étudier en théologie au Mans, où ses talents parurent avec éclat. Devenu prêtre en 1719, on lui fit professer la théologie dans la maison de N.D. des Ardilliers à Saumur. La thèse qu'il fit soutenir sur la grâce et que M. Poncet, évêque d'Angers, condamna, donna lieu aux 3 belles Lettres que le P. de Gennes lui opposa, ouvrage qu'on regarde comme un chef-d'oeuvre d'érudition et d'éloquence.

On le retira de Saumur pour l'envoyer à Montmorenci. Comme il avait le talent de la parole dans un degré éminent, il fut appelé à Troyes pour y prêcher, ce qu'il fit avec beaucoup d'applaudissement et de succès. Mais ce ne fut pas sans contradiction de la part des ennemis de la vérité, qui le regardaient de mauvais œil, parce qu'il était appelant et réappelant.

En 1728, sur de faux rapports, le cardinal de Fleury lui fit défendre de prêcher à Troyes et ses supérieurs, pour le soustraire à une plus violente persécution, l'envoyèrent à Nevers. Les protestations qu'il fit en 1729 contre l'assemblée de l'oratoire, le firent exclure de la congrégation. Il parcourut une partie du Languedoc et vint ensuite à Paris. Forcé d'en sortir, il alla se cacher à Milon près de Port-Royal. En 1734 il revint à Paris et deux jours après il fut arrêté et mis à la Bastille d'où il ne sortit que 4 mois après pour être conduit chez les Bénédictins de Liessies en Hainaut. Il fut onze mois dans cette dure captivité dont il fut enfin délivré le 14 sept. 1735, à cause d'une paralysie dont il commençait à ressentir les atteintes. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut d'aller à la Chaise-Dieu voir le saint évêque de Senez. S'étant retiré chez le curé de Séméreville au diocèse de Blois pour y mener une vie cachée et pénitente, il fut obligé de chercher une autre retraite avec ce même curé qui fut chassé de sa paroisse par ordre de la Cour pour avoir concouru au miracle de Moisy.

Sa dernière retraite fut chez un curé ami de la vérité, où il passa le reste de sa vie dans les exercices de la piété et de la pénitence. Il mourut le 18 juin 1748, âgé de 61 ans.

Il avait été extrêmement attaché aux convulsions et porté avec excès pour les secours qu'on nomme meurtriers.

(Nouv. Eccles. du 12 juin 1734 = du 31 X 1735 et du 11 sept 1749)

Moréry = Dictionnaire = Non

célèbre théologien, naquit à Vitré en Bretagne le 16 juin 1687. Une de ses sœurs a été mariée à M. Compulier de Lauzière, conseiller au Parlement de Rennes, ce qui montre que sa famille était très honorable dans le pays. après ses études faites à Rennes avec son frère qui a été depuis Jésuite, il alla faire sa philosophie à Angers sous les Pères de l'Oratoire, dans la congrégation desquels il entra depuis à l'Institution de Paris.

Après l'année ordinaire de probation, ses supérieurs l'envoyèrent au Mans pour y étudier en théologie sous le Père Reynaud, d'où il revint à Paris, où il passa 2 ou 3 ans dans la maison de St Magloire pour s'y préparer aux ordres sacrés. Il reçut le sacerdoce en 1716. La même année, le P. de la Tour, alors supérieur général de la congrégation, l'envoya à Saumur pour y professer la théologie, emploi que le P. de Gennes était d'autant plus capable de remplir qu'il avait étudié la religion dans ses sources, qu'on peut dire qu'il l'avait déjà approfondie et qu'il joignait à cette connaissance un génie vaste, une application constante, et la facilité la plus heureuse pour s'expliquer sur toutes les matières qui font l'objet de la théologie. Il en avait déjà donné des preuves dans les thèses qu'il avait soutenues. Celles qu'il fit soutenir sur la grâce, étant professeur à Saumur, le 23 et le 29 août 1718 firent beaucoup de bruit et donnèrent lieu au P. de Gennes, pour la défense qu'il se crut obligé d'en prendre, de composer un des ouvrages les plus solides et les mieux écrits que l'on ait publiés sur cette matière. Cet ouvrage forme deux volumes in 12, imprimés en 1722. Il contient d'abord la thèse en question en latin et en français, la censure de la faculté de théologie d'Angers, adoptée par M. Poncet de la Rivière

évêque d'Angers dans son mandement du 30 septembre 1718, l'approbation de la thèse faite par les docteurs de la Faculté de théologie de Paris et les sentiments de ceux de Reims et de Nantes en faveur de la même thèse. Vient ensuite la défense de la dite thèse par le P. de Gennes lui-même qui consiste dans 3 lettres écrites à M. l'évêque d'Angers. La 1re sur l'accusation de mauvaise foy intentée par ce prélat. — La 2e sur l'autorité des Bulles contre Baïus. — La 3e sur l'impossibilité de l'état de pure nature. Cette 3e lettre, qui forme à elle seule un traité complet sur cette matière est adressée à un docteur en théologie de la faculté d'Angers.

Plus cet ouvrage paroit convaincant, plus il excita la jalousie des adversaires du P. de Gennes. Le P. de la Tour, voulant le soustraire aux effets de leur haine, le retira de Saumur et le fit venir à Montmorency près de Paris; et, depuis ce temps-là, le P. de Gennes s'occupa par obéissance au ministère de la parole qu'il exerça avec le plus grand succès à Montmorency même, à Troyes sous l'épiscopat de M. Bossuet, à Nevers et ailleurs. Un des sermons qu'il prêcha dans la cathédrale de Troyes sur ces paroles de l'Evangile : « Rendez à césar ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ayant été dénoncé en cour, M. Bossuet en prit la défense et justifia pleinement le discours et celui qui l'avait prononcé. Le P. de Gennes était encore à Troyes lorsque, ayant lu un écrit par lequel Dom Petit didier, président de la congrégation de St Vannes, prétendait établir la nécessité d'accepter la Bulle Unigenitus, il y répondit par un autre de 70 pages in 4°, où il réfute en même temps l'instruction pastorale qui venait de paraître sous le nom de M. le cardinal de Bissy. Vers le même temps, il composa avec M. Duguet et quelques autres théologiens qui étaient à Troyes, l'écrit in 4to intitulé : Mémoire pour la cause de M. l'évêque de Senez (Jean Soanen), recueil contenant un grand nombre de faits et de témoignages en faveur de la foix de Clément IX. En 1729, ayant été député à l'assemblée de sa congrégation et ensuite lui ayant été défendu de continuer d'assister à ses délibérations, il dressa une protestation qu'il signa avec quelques autres de ses confrères et qu'il présenta lui-même. Il composa un mémoire pour prouver la nullité des délibérations qui pourraient être faites dans l'assemblée après l'exclusion de plusieurs des députés. Cette protestation et ce mémoire ont paru in 4°.

Le P. de Gennes exilé après cette démarche parcourut une grande partie du Languedoc et revint ensuite à Paris où il demeura 9 ou 10 mois n'étant connu que de 9 ou 10 amis. Il se cacha depuis dans plusieurs lieux de retraite, revint à Paris en 1734, y fut arrêté et conduit à la Bastille, d'où ses infirmités obligèrent de le tirer le 14 sept. 1735 après onze mois de captivité.

Il fit un voyage à la Chaise-Dieu où était M. l'évêque de Senez et se retira depuis à Semerville, village du diocèse de Blois où il est mort autant accablé d'austérités que de travaux le 18 juin 1748. Outre les ouvrages de ce théologien, dont on a parlé au cours de cet article, on a encore de lui :

(1 Coup d'œil sur les convulsions du temps, in 4.

(2 Plan général de l'œuvre des convulsions, in 4. Ces deux écrits ne sont pas cependant, à proprement parler l'ouvrage du P. de Gennes. C'est seulement le résultat de ce qu'il avait dit de vive voix sur cette matière et de ce qu'il en avait écrit à la hâte pour quelques amis et dont on composa les 2 brochures dont on vient de donner les titres.

(3 Lettre sur l'œuvre des convulsions du 1 octobre 1733, in 4.

(4 Mémoire sur l'assemblée de la Congr. de l'Oratoire, tenue après la mort du P. de la Tour arrivée en 1733. Ce mémoire fut adopté par les avocats du Parlement de Paris qui le firent imprimer sous leurs noms, in 4.

(5 Lettre et instruction pastorale de M. l'évêque de Senez contre les opinions de 9 ou 10 nouveaux théologiens (l'abbé de Bonnaire et autres) 1735, in 4. Le P. de Gennes composa cet écrit à la Chaise Dieu à la prière même de Soanen.

(6 Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre 1737 au bourg de Moissy en Beauce, diocèse de Blois en la personne de Louise Tremasse, veuve Mercier et sur les événements qui ont suivi ce prodige, 1738, in 4.
— Item, nouvelles réflexions importantes sur le même sujet 1739. in 4.
— Item, troisièmes et dernières réflexions sur le même sujet en réponse à la 21 et dernière lettre de Dom Lataste, bénédictin, évêque de Bethléem, 1741, in 4.
Ces 3 parties sont accompagnées de beaucoup de pièces servant de preuves.

(7 Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions et des secours contre les feuilles des Nouvelles Ecclésiastiques du 21 janvier, 1 juillet, 30 septembre, 21 octobre 1742, en 3 parties in 4, 1742 et 1743. On a fait diverses réponses à cet écrit.

(8 Mémoire pour servir de réplique à ceux qui ont écrit contre la Réclamation ... Le P. de Gennes se contenta d'envoyer ce mémoire mss. à M. Carré de Montgeron qui en a fait usage dans les tomes II et III de son livre intitulé : la vérité des Miracles démontrée ... etc.

(9 Testament spirituel du P. de Gennes. in 4°. Ce testament, où l'on apprend bien des circonstances de la vie de l'auteur, est ainsi conclu : « Fait dans le lieu de ma retraite, ce jour de Pâques, 14 avril 1748 signé J. R. B. de Gennes, prêtre de l'Oratoire. »

En 1749 on a donné un abrégé de la Vie du P. de Gennes accompagné de quantité de réflexions qui viennent d'un partisan des convulsions dans l'ouvrage in 12, intitulé : « Suffrages en faveur des 2 derniers tomes de M. de Montgeron.

(Goujet : Mém. mss.)

Colonia : Dictionnaire des livres Jansénistes, Anvers, chez J. Bte Verdussen 1752 =

T. I, p. 493 =

Dissertation sur les Bulles contre Baïus, où l'on montre qu'elles ne sont pas reçues par l'Eglise, à Utrecht 1737 in 12 en 2 parties, dont la première a 318 p. et la seconde 310.

On attribue communément ce livre au P. de Gennes de l'Oratoire, mort en 1748.

On ne conçoit pas qu'un écrivain soit assez effronté pour entreprendre de persuader au public que l'Eglise n'a reçu ni expressément, ni tacitement les Bulles contre Baïus.

(1 La Bulle contre Baïus publiée par le saint Pape Pie V a été confirmée par Grégoire XIII et renouvelée par Urbain VIII

(2 Nous avons l'acte de la publication solennelle de ces Bulles dans Rome et par toute l'Italie.

(3 On a de même les actes et les mandements d'acceptation des Evêques de l'église belgique, les décrets des 2 universités de Flandres, et l'édit de Philippe IV, roi d'Espagne, qui en ordonna la publication dans les Pays-Bas.

(4 L'Inquisition générale d'Espagne porta un décret qui ordonne la réception de ces Bulles dans tous les états de cette vaste monarchie.

(5 On a l'acte par lequel ces mêmes décrets ont été acceptés dans la Pologne.

(6 La Bulle d'Urbain VIII, en 1644, fut lue en Sorbonne par l'ordre exprès du roi et la conclusion fut d'un consentement unanime que dans ce qui regarde la doctrine on recevait la Bulle avec un profond respect. En conséquence on défendit à tous et à chacun des docteurs d'oser soutenir aucune des propositions condamnées. La même Bulle fut publiée dans la capitale du royaume par M. de Gondi, archevêque de Paris. M. d'Achey, archevêque de Besançon, déclara dans un statut synodal de 1648 qu'il recevait avec respect cette Bulle d'Urbain VIII contre Baïus et que personne ne serait pourvu d'un bénéfice à charge d'âmes dans son diocèse, qu'il n'eût signé un formulaire conçu en ces termes : « Je N. proteste que je reçois avec soumission la Bulle d'Urbain VIII et sans restriction. Je déclare que je n'ai point d'autres sentiments que ceux qu'elle approuve. »

(7 85 évêques de France marquent au Pape Innocent X dans une lettre commune, que tous les mouvements qui agitent ce royaume, auraient dû être appaisés, tant par l'autorité du concile de Trente que par celle de la Bulle d'Urbain VIII, dont votre Sainteté, ajoutent-ils, a établi par un nouveau décret la force et la vérité.

(8 Les 40 évêques assemblés à Paris en 1714, supposent à chaque page de leur instruction pastorale l'autorité incontestable des Bulles contre Baïus.

(9 Enfin 96 cardinaux, archevêques et évêques citèrent en 1720 la Bulle de Pie V comme une loi dogmatique de l'Eglise. Il en est de même des 28 prélats assemblés pour donner leur avis contre la consultation des 40 avocats.

Comment, après cela, ose-t-on avancer que ces mêmes Bulles ne sont reçues dans l'Eglise ni expressément, ni tacitement et que cela est démontré avec la dernière évidence ?

T. IV - p. 28

Le P. de Gennes, ex oratorien, auteur du coup d'oeil et du Plan, deux ouvrages fanatiques, a parcouru plusieurs provinces et annoncé partout qu'il n'y avait plus de ressource pour l'Eglise que dans la réprobation des Gentils et la conversion des Juifs. D'autres ont fait exprès le voyage de Metz pour conférer avec la Synagogue. A quelles folies ne conduit pas l'esprit d'erreur ?

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822, T. XII, p. 42 =

Jules René Benjamin de Gennes, de Vitré en Bretagne, né l'an 1687, entra dans la cong. de l'Oratoire et devint professeur de théologie à Saumur à l'âge de 30 ans. Une thèse qu'il y fit soutenir sur la grâce ayant été censurée par l'évêque et la Faculté d'Angers, le P. de Gennes publia trois Lettres contre ces censures.

Il fut envoyé par ses supérieurs à Montmorenci, puis à Troyes et ensuite à Nevers, avec défense de prêcher. Ayant protesté, en 1729, contre tout ce qui se ferait dans l'assemblée des Pères de l'Oratoire, il fut exclu de cette Congrégation par plusieurs lettres de cachet. Après avoir donné de nouvelles scènes, il alla en habit de paysan se cacher dans le village de Milon, près de Port-Royal. Il se rendit ensuite à Paris et fut enfermé à la Bastille et envoyé quatre mois après en Hainaut dans un couvent de Bénédictins. Sa liberté lui ayant été rendue au bout de onze mois, à cause du dérangement de sa santé, il alla voir l'évêque de Senez à la Chaise-Dieu. Il mourut le 18 juin 1748. C'était un homme vif, véhément, emporté par un zèle impétueux. Son ardent pour la vérité des prétendus miracles du diacre Pâris et pour les prodiges des convulsions, répandit l'amertume sur sa vie. On a de lui:

(1 quelques écrits en faveur des miracles des convulsionnaires.

(2 un mémoire sur l'assemblée de la Congrégation de l'Oratoire en 1733.

(3 un mémoire sur l'assemblée tenue en 1729.

(4 Réponse à une lettre du R.P. Dom Matthieu Petit-Didier, président de la congrégation de S. Vannes, du 18 Novembre 1723, où l'on réfute la 4e instruction pastorale du cardinal de Bissy, Troyes, 1724, in 4°.

Son frère, le P. de Gennes, jésuite, fut longtemps professeur de théologie à Caen et manifesta beaucoup de zèle contre les jansénistes. On le regarde comme l'auteur d'une brochure intitulée: le Jansénisme dévoilé, 1737.

Hoefer: Nouvelle biographie générale. Paris, Didot, 1857, t. XIX, col. 919 = idem

Julien René Benjamin de Gennes, théologien français, né à Vitré le 16 juin 1687, mort à Semerville le 18 juin 1748. Il fit ses études à Rennes et entra dans l'Oratoire à Paris. Ordonné prêtre en 1715, il quitta la maison de St Magloire pour aller occuper une chaire de théologie à Saumur. Il y était depuis 2 ans, lorsqu'une thèse sur la grâce, qu'il soutint les 21 et 29 août 1718, lui suscita des attaques qui l'obligèrent à composer pour sa défense un ouvrage en deux volumes in 8, qui fut publié en 1722. Cet ouvrage, que les Jansénistes considèrent comme l'un des plus solides et des mieux écrits que l'on ait composés sur cette matière, renferme, indépendamment de la thèse en question, rédigée en latin et en français, la censure de la faculté de théologie d'Angers adoptée par l'évêque de cette ville dans son mandement du 30 septembre 1718; l'approbation de la thèse par la Faculté de Paris et l'opinion favorable des docteurs de Rennes et de Nantes. Vient ensuite la défense du P. de Gennes consistant en 3 lettres.

Le retentissement qu'eut cette affaire l'obligea à quitter Saumur et à se retirer, par ordre de ses supérieurs, à Montmorency, où il obtint des succès comme prédicateur.

Envoyé ensuite à Troyes, il y publia, en 1724, une brochure de 70 pages in 8 destinée à réfuter l'écrit dans lequel Dom Petit-Didier établissait la nécessité d'accepter la bulle Unigenitus et l'instruction pastorale qui venait de paraître sous le nom du cardinal de Bissy.

A peu près dans le même temps, il composa avec Duguet et 99 autres théologiens: Mémoire pour la cause de Mgr l'évêque de Senez et recueil contenant un grand nombre de faits et de témoignages en faveur de la foi de Clément IX.

Un sermon qu'il prêcha dans la cathédrale de Troyes sur ce texte: Rends à César... etc, souleva à nouveau la tempête contre lui. Moréri, (édit. de 1759) dit bien que Bossuet, évêque de Troyes, prit la défense du P. de Gennes et qu'il justifia pleinement et le sermon et son auteur. Mais il y a 99 chances de douter de la vérité de cette assertion; car c'est précisément à la suite de ce sermon que le P. de Gennes fut envoyé de Troyes à Nevers avec défense de prêcher.

Cette interdiction irrita de Gennes, naturellement impétueux. Il le prouva, en 1729, à l'assemblée de la congrégation. Ses emportements l'ayant fait exclure de cette assemblée, il rédigea et présenta une protestation signée de lui et de plusieurs de ses confrères, également frappés d'exclusion, et il la fit suivre d'un nouveau mémoire où il s'attachait à prouver la nullité des délibérations. Exilé après cette démarche, il parcourut le Languedoc. Revenu ensuite vers Paris, il se cacha, déguisé en paysan, dans le village de Milon près de Port-Royal.

C'est à cette époque qu'il composa son Mémoire sur l'assemblée de la congr. de l'Oratoire tenue en 1733, après la mort du P. de la Tour, mémoire qui fut adopté par les avocats du Parlement de Paris et publié sous leur nom.

L'auteur du Dictionnaire critique dit que ce mémoire est un chef-d'œuvre

Ayant reparu à Paris en 1734, il fut enfermé à la Bastille, et sa santé s'y trouvant altérée, il fut envoyé 4 mois après dans un couvent de Bénédictins du Hainaut. Sa liberté lui ayant été rendue onze mois plus tard, il fit un voyage à la Chaise-Dieu, où était l'évêque de Senez, à la prière et sous le nom duquel il publia un écrit ayant pour titre: Lettre et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Senez contre les opinions de 99 nouveaux théologiens, 1735, in 4

Il se retira ensuite à Semerville, village du diocèse de Blois. De sa retraite de Semerville, il se fit l'infatigable champion des prétendus miracles du diacre Pâris et des prodiges des convulsionnaires. Les nouveaux embarras que lui attirèrent ses écrits en faveur de ces aberrations ne firent qu'aigrir son caractère, en même temps qu'ils accroissaient son zèle. Il avait fait passer dans toute sa famille son enthousiasme pour les convulsionnaires. Sous

sa sœur, Mme la Comtesse de la Roche-en-Nort, le château de Lucinière était devenu une espèce de succursale de Port-Royal et servait d'asile aux Jansénistes persécutés. Presque tous appartenaient au couvent des Bénédictins des Blancs-Manteaux de Paris, et c'étaient pour la plupart des hommes d'un rare mérite. Les filles de Mme de la Roche furent instruites par eux; ils leur enseignèrent même le latin, qu'elles savaient dans la perfection.

Mde de Gennes mourut épuisé par le travail et les austérités.

Indépendamment des ouvrages déjà cités, il publia, pour démontrer la réalité des miracles opérés par les convulsionnaires, un grand nombre d'écrits mentionnés dans Efforcé et dont les principaux sont:

- Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre 1737 au bourg de Choisy en Beauce, diocèse de Blois, en la personne de Louise Crémasse, veuve Mercier et sur les événements qui ont suivi ce prodige, 1738, in 4
- Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions et des secours contre les feuilles des Nouvelles Ecclésiastiques des 21 janvier, 1 juillet, 30 sept, 21 octobre 1742 en 3 parties 1742 et 1743, in 4

J. Levot

Gérennes = Biographie universelle, Paris, 1848, t. V, p. 397 =

Julien René Benjamin de Gennes, né à la Guerche en Bretagne le 16 juin 1687, entra à l'Oratoire, y fut ordonné prêtre en 1715, fut nommé professeur de théologie à Saumur à l'âge de 30 ans. Une thèse qu'il y fit soutenir sur la grâce ayant été censurée par l'évêque et la faculté d'Angers, le P. de Gennes publia 3 Lettres contre ces censures. Il fut envoyé par ses supérieurs à Montmorency, puis à Troyes, puis à Nevers avec défense de prêcher. Ayant protesté en 1729 contre tout ce qui se ferait dans l'assemblée des Pères de l'Oratoire, il fut exclu de cette congrégation par plusieurs lettres de cachet. Après avoir donné de nouvelles scènes, il alla en habit de paysan se cacher dans le village de Vilon près de Port-Royal. Il se rendit ensuite à Paris, fut renfermé à la Bastille et envoyé 4 mois après en Hainaut dans un couvent de Bénédictins. Sa liberté lui ayant été rendue onze mois après, à cause du dérangement de sa santé, il alla voir l'évêque de Séez à la Chaise-Dieu. Il mourut en 1748.

C'était, dit l'abbé Ladvocat, un homme vif, véhément, emporté. Son ardeur pour la vérité des prétendus miracles du Diacre Paris et pour les prodiges des convulsions, passait les bornes d'un fanatisme ordinaire.

Mémoire sur l'assemblée de l'Oratoire de 1733 que l'abbé Barral appelle un chef-d'œuvre.

Mémoire sur l'assemblée de 1729

Tous ouvrages qui avaient l'air d'avoir été écrits dans le cercle des saltimbanques de St Médard.

Table raisonnée des Nouvelles Ecclésiastiques, 1767, t. I, p. 319.

Degennes, oratorien, doué de talents supérieurs et d'une éminente piété. Ses témoignages à la vérité dans son corps. Epoche par lettre de cachet (1729) - Sa lettre en faveur des convulsions (1733) - Se consacre à la retraite par motif de pénitence et d'humilité - Est enlevé avec les sieurs Arnaud Duvivier et Jourdain, conduit chez le Bon Hérault, leur conversation avec le lieutenant de police sur la Bulle, sur l'appel, sur l'espèce de l'autorité que le magistrat dit avoir contre les appelants et pour les écraser; transférés tous les trois à la Bastille (1734) - Sont élargis, nouvelle conversation des sieurs Arnaud et Jourdain avec le sieur Hérault; soutiennent les convulsions et la vérité des miracles de M. de Paris et sont exilés (1734)

Le P. Degennes enlevé de la Bastille et conduit directement en Hainaut dans le monastère de Lyessies (1734 p. 171 - 1735, p. 143) y est extrêmement resserré; privé des sacrements par les Bénédictins autorisés par l'archevêque de Cambrai; - Dérangement considérable dans sa santé; menacé de paralysie; obtient sa liberté sur la consultation de deux médecins. Son père, forcé par la Cour de payer 600 ℔ de pension aux moines pour les onze mois de captivité chez eux (1735, p. 212). Dénigré par le supplémentateur jésuite, qui en impose en racontant le voyage de ce grand théologien à Rennes dans sa famille.

A deux frères jésuites, dont l'un, son aîné, persécuteur déclaré de M. de Lorraine, évêque de Bayeux et chez lui dans la société des Incommunicants (1737, p. 12)

Ordre de l'arrêter à Rennes dans sa famille (1737, p. 38). Se justifie contre des calomnies atroces avancées contre lui dans le supplément jésuitique; y donne au supplémentateur un démenti formel sur ce qu'il lui fait dire dans une lettre écrite à une personne respectable de Bretagne (1737, p. 163)

Idée de sa lettre à M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, sur les Bulles contre Baïus (1738, p. 108)

Sa Réclamation au sujet des convulsions

Sa mort en 1748 à l'âge de 62 ans (1749, p. 148)

I Biographie — Le Père Julien René Benjamin de Gennes

Benjamin de Gennes
et Anne Pommeret

au moins | 6 enfants :

de Gennes
capitaine de vaisseau, navigateur
chevalier de St Louis
mort à Plymouth en 1704
× × × × × × marié, eut des enfants

Henri Anne Daniel	Julien René Benjamin	X^xxx	X^xxx	Une fille mariée à M. conseiller de Lavrière conseiller au Parlement de Rennes	Une fille mariée au Comte de la Roche-en-Nort au château de Lucinière
né à Rennes 28 Nov 1684 + vers 1750 jésuite	né à la Guerche 16 juin 1687 + le 18 juin 1748 prêtre de l'Oratoire	jésuite professeur à Caen	Bénédictin Bibliothécaire de l'abbaye St Vincent du Mans		

Cette famille tire son nom de la paroisse de Gennes, à 3 lieues de Vitré (Ille et Vilaine). Après avoir embrassé la religion réformée, elle revint au catholicisme avec une ardeur égale à celle qu'elle avait mise à la combattre. Elle compte plusieurs personnages de valeur et de belles alliances. Voir les mariages des 2 sœurs du P. de Gennes.
Outre de Gennes, capitaine de vaisseau et chevalier de S. Louis, mort à Plymouth en 1704, il faut encore citer : Pierre de Gennes, jurisconsulte, né à Chartres en 1701, mort à Paris en 1759.

— Né à la Guerche (Ille et Vilaine) le 16 juin 1687. Cette paroisse se trouve au Sud de Vitré sur la grande route allant de Vitré à Châteaubriant. Il était le 2e fils de Benjamin de Gennes et d'Anne Pommeret.
— avec son frère aîné, il fait ses humanités au collège des Jésuites de Rennes.
— Il s'en va faire sa philosophie au collège oratorien d'Angers.
— le 24 septembre 1704 il entre à l'Institution de Paris, à 17 ans et 4 mois.
— le 25 octobre 1704, il prend l'habit oratorien, promet une pension de 250^tt pour l'institution et les années d'études et son entretien.

1704 - 1705 année d'Institution
1705 - 1706 envoyé au Mans étudier en théologie sous le P. Reynaud.
1706 - 1707
1707 - 1708
1708 - 1709
1709 - 1710
1710 - 1711
1711 - 1712
1712 - 1713 à S. Magloire pour s'y préparer aux ordres
1713 - 1714
1714 - 1715

Ordonné prêtre à S. Magloire en septembre 1715.

1715 - 1716 envoyé à N.D. des Ardilliers de Saumur remplacer le P. Lejosne d'Ambretum qui occupait depuis 30 ans avec beaucoup de réputation une chaire de théologie. Mais il ne voulait pas le continuer.

1716 - 1717 "

1717 - 1718 "

Thèse sur la nature et l'efficacité de la grâce soutenue à Saumur les 23 et 29 août 1718

L'Université d'Angers condamne la thèse, le

L'Evêque d'Angers, Michel Poncet de la Rivière, fait tienne cette condamnation dans son mandement du 30 sept. 1718

1718 - 1719 Envoyé à Montmorenci, il prêche avec succès à Montmorency même, à Troyes, Nevers et ailleurs

Il publie 3 lettres pour la défense de sa thèse:

3 Lettres du R.P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire, à M. l'évêque d'Angers sur son mandement portant condamnation d'une thèse soutenue dans la maison de N.D. des Ardilliers de Saumur les 23 et 29 du mois d'août 1718, 2e édition (1.n. 1718, in 8 de 33 pages)

1719 - 1720

1720 - 1721

1721 - 1722

Approbation de la thèse par les Facultés de Paris, Reims, Nantes 1722

Dissertation sur l'état de pure nature. 1722, 2 vol. in 12.

1722 - 1723

1723 - 1724

15 novembre 1723 Lettre de Dom Mathieu Petit d'Didier

Réponse du P. de Gennes à cette lettre.

1724 - 1725

1725 - 1726 à Troyes, St Esprit, sous la protection de l'évêque Bossuet, dit le petit. Le mardi saint 1726, il prêche un sermon sur le Texte: Rendez à César... etc. Lequel fit du bruit. L'évêque de Troyes prit la défense du prédicateur et du sermon

1726 - 1727

Lettre réponse à une lettre circulaire du général de la Congrégation de St Vannes à la prière des religieux de Moutiers-la-Celle aux portes de Troyes.

1727 - 1728

Mémoire sur la cause de M. de Senez 1728, fait avec Duguet et d'autres théologiens alors à Troyes.

Sur de faux rapports, le cardinal Fleury lui interdit de prêcher

1728 - 1729 envoyé à Nevers

1729 - 1730 " Il va pour l'assemblée de septembre 1729.

Avant de partir pour Paris, il reçoit une lettre du comte de Mallarède.

27 Sept. 1729 Lettre de cachet, l'exhortant des délibérations - Ses protestations. Exclu avec les Pères de Vize et Daimé

Lettre de cachet, l'obligeant à retourner à Nevers

Il répond à Mallarède

son Mémoire sur l'assemblée de 1729

11 Nov. 1729, il revient à Paris

est obligé d'en repartir aussitôt.

Coup d'oeil sur les Convulsions 1730

Plan général

Se fait une Tournée dans le Languedoc

Lettre sur l'oeuvre des convulsions

1730 - 1731

1731 - 1732

Il revient à Paris où il demeura quelque temps n'étant connu que de quelques amis. Par prudence il va

Va se cacher sous un habit de paysan à Asnières, près de Port Royal

Dénonciation de la doctrine des jésuites de Caen 1732.

1732 - 1733

1733 - 1734

Sept. 1733, Mémoire sur l'Assemblée de l'Oratoire de 1733

1 oct. 1733, Lettre en faveur des convulsions.

Le 10 juin 1734, il revient à Paris

le 12 juin 1734, il est arrêté avec les sieurs Arnaud Duvivier et Fourdain

Conduits chez le St Hérault, préfet de police

leur interrogatoire sur la Bulle, l'appel, leur collaboration aux Nouvelles.

Transférés tous les trois à la Bastille, où il reste 4 mois (12 juin 1734 - 12 oct. 1734)

1734 - 1735

Le 12 octobre 1734, enlevé de la Bastille et conduit directement en Hainaut au monastère des Bénédictins de Lyessies.

Ses épreuves pendant onze mois

1735 - 1736

En sort le 14 septembre 1735

Son père condamné à payer 600# pour sa pension pendant cette captivité.

Il en va à la chaise-Dieu visiter Séez

Lettre et instruction pastorale de Séez. 1735

se retire dans sa famille. Dénigré par le supplémentiste de Trévoux qui raconte à sa façon ce retour à Rennes.

1736 - 1737

Ordre de l'arrêter à Rennes dans sa famille. Il se justifie des calomnies

1737 - 1738

Se retire sous un habit laïque chez le curé de Semerville au diocèse de Blois

Recueil de pièces sur le miracle de Moisy (1737

chassé de Semerville avec le curé

1738 - 1739 se retire dans le diocèse d'Auxerre, chez un curé

1740

1741

1742 Réclamation des défenseurs des convulsions (1742-1743)

18 juin 1748 sa mort au diocèse d'Auxerre à 62 ans.

II Bibliographie.

(1 — Thèses sur la nature et l'efficacité de la grâce, soutenues en la maison des Pères de l'Oratoire de N.D. des Ardilliers de Saumur les 23 et 29 août 1718, par le P. de Gennes, professeur de théologie, prêtre de l'Oratoire, en latin et français.
(Voir Bibliothèque Nationale Ld⁴, 1122 et 1266)

L'Université d'Angers condamne la thèse, le par une censure de propositions.

L'évêque d'Angers, Michel Poncet de la Rivière, fait sienne cette condamnation dans son mandement du 30 sept 1718.

(2 — De Gennes publia 3 Lettres à l'évêque d'Angers, pour la défense de sa thèse, qui eurent au moins 2 éditions :

La 1re, sur l'accusation de mauvaise foi.

la 2e, sur l'autorité des Bulles de Baïus.

la 3e, Lettre à M. X, docteur en théologie de la Faculté d'Angers sur l'impossibilité de l'état de pure nature pour la justification du R.P. de Gennes contre la censure de la thèse soutenue à Saumur. 1722, 2 vol in 12.

On trouve aux Archives Nationales en M. 237 :

Lettres du R.P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire, à M. l'évêque d'Angers, sur son mandement portant condamnation d'une thèse soutenue dans la maison de N.D. des Ardilliers de Saumur le 23 et le 29 du mois d'août 1718, 2e édition (s.n. 1718, in 8. de 33 pages)

" Le P. de Gennes, dit Bonardi, a défendu sa thèse et sa conduite par deux lettres imprimées qu'il a adressées
" à M. l'évêque d'Angers et qui ont été universellement recherchées et estimées. Aussi sont-elles très solides,
" très bien écrites et très respectueuses pour son évêque.

" La seconde surtout a fait beaucoup d'honneur au P. de Gennes à cause de la savante dissertation qu'il y a
" faite sur l'autorité des Bulles contre Baïus qu'on lui opposait.

" La première a déjà été imprimée 2 fois et la seconde le sera apparemment plus de 3 fois, car la 1re édition est
" épuisée et on la demande de tous côtés. "

" M. Jourdan, page 48 de sa Réponse à la dénonciation des Jésuites à M. de Bayeux en 1720, dit : " J'ai soutenu
" dans ma sorbonique que les Constitutions de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus n'ont jamais été publiées ni
" reçues de l'Eglise et, pour ne point profiter du travail d'autrui, je renvoie ceux qui en doutent à la savante
" lettre du P. de Gennes (non le Jésuite, mais l'Oratorien). Il le prouve solidement. "

" A la page 98, on cite une thèse de son frère, professeur à Caen, jésuite outré et auteur des Libelles contre
" l'Université de Caen, du moins, de la dénonciation des cahiers de M. Jourdan, comme il l'a fait signifier à
" l'officialité de Bayeux.

" Si l'on veut un éclaircissement plus étendu sur les Bulles contre Baïus, on trouvera tout ce qu'on peut
" souhaiter là-dessus de plus exact dans la 2e lettre du P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire à M. l'Evêque d'Angers. "
(M. Petitpied, dans la 1re partie de sa Réponse au 1er avertissement de Soissons, p. 52.)

Sur la réclamation du public, le P. de Gennes fit une nouvelle édition de ses lettres brochures sous le titre de

(3 — Dissertation sur l'état de pure nature et sur Baïus, Paris, 1722, 2 vol. in 12, ouvrage que les Jansénistes regardent comme un chef-d'œuvre d'érudition et d'éloquence.

Le P. de Colonia, de son côté, l'abîme dans son dictionnaire des livres jansénistes, t. I, p. 493
(voir le passage, plus loin, dans ces notes.)

(4 — Sentiments des Facultés de théologie de Paris, de Reims, de Nantes sur une thèse soutenue à N.D. des Ardilliers, condamnée par un mandement de M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, du 30 septembre 1718 avec deux dissertations sur l'autorité des Bulles contre Baïus et sur l'état de pure nature, par le P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire, Paris, 1722, in 12.

(5 — Le 15 Novembre 1723, Dom Mathieu Petit Didier, président de la congrégation de St Vannes, envoyait une lettre circulaire à ses religieux, dans laquelle il prétendait établir la nécessité d'accepter la Bulle Unigenitus. ayant eu connaissance de cette circulaire, à la demande ~~prochaine~~ de quelques-uns de ces religieux, le P. de Gennes fit une Réponse à une lettre du R.P. Dom Mathieu Petit Didier, président de la congrégation de St Vannes du 15 Nov. 1723 à toutes les maisons de Bénédictins de la congrégation. Troyes, 1724, in 4 de 70 pages.
Dans la réponse de Gennes en profite pour réfuter du même coup l'instruction pastorale qui venait de paraître sous le nom du cardinal de Bissy, évêque de Meaux.
C'étaient les Religieux de Montier-la-Celle, au portes de Troyes, qui avaient insisté auprès du P. de Gennes pour qu'il voulût bien plaider leur cause. Cette réponse fut très goûtée dans les milieux jansénistes.
C'est le seul ouvrage de de Gennes indiqué par Quérard.

(6 — Mémoire sur la cause de M. de Senez, 1728 Troyes, in 4. Il l'aurait composé, étant à Troyes, avec Duguet et quelques autres théologiens. ce mémoire contiendrait un grand nombre de faits et de témoignages en faveur de la paix de Clément IX.

(7 — Protestation et Mémoire contre l'assemblée de 1729, Paris, 1729, in 4. = Il composa ce mémoire pour prouver la nullité des délibérations qui pourraient être faites dans l'assemblée après l'expulsion de onze de ses députés.

(8 — Coup d'oeil sur les convulsions en forme de lettre, 1730 in 4.
De Colonia et quelques biographes disent que cet ouvrage et le suivant sont du P. de Gennes sûrement.
Bicaïs et Adry mettent les deux ouvrages dans la liste des oeuvres du P. de Gennes sans aucun commentaire.
Moreri écrit : « Ces deux écrits ne sont pas cependant, à proprement parler, l'oeuvre du P. de Gennes. C'est seulement
« le résultat de ce qu'il avait dit de vive voix sur cette matière et de ce qu'il en avait écrit à la hâte pour quelques
« amis et dont on composa les deux brochures dont on vient de donner les titres. »
De leur côté, les Nouvelles Ecclésiastiques affirment qu'il y a une multitude de fautes intolérables dans cet ouvrage, imprimé du reste sans l'avis de l'auteur. (année 1733, p. 72) Et plus bas (N° 11) de Gennes les désavoue.

(9 — Plan général de l'oeuvre des convulsions, in 4
(Colonia : t. I, p. 28 =
« Le P. de Gennes, ex oratorien, auteur du Coup d'oeil et du Plan, deux ouvrages fanatiques, a parcouru
« plusieurs provinces et annoncé partout qu'il n'y avait plus de ressources pour l'Eglise que dans la réprobation
« des Gentils et la conversion des Juifs. D'autres ont fait exprès le voyage de Metz pour conférer avec la
« Synagogue. A quelles folies ne conduit pas l'esprit d'erreur ? »
Voir :
Plan général sur les convulsions avec les Réflexions d'un laïc en réfutation de la Réponse que l'abbé de Lataste a faite à ce Plan. Excès de l'auteur en divinisant tout dans cette oeuvre. (année 1733, p. 157)

(10 — Dénonciation à Mgr Pierre Jules César de Rochechouard, évêque de Bayeux, de la doctrine enseignée par les Jésuites de Caen. 1732, s.l. s.n. d'auteur, in 12.

(11 — Lettre du P. de Gennes au sujet des convulsions, 1 oct. 1733, in 4.
Il déclare respecter ce qui y porte les caractères du doigt de Dieu; rejette ce qui est faux et mauvais en soi; ne regarde nullement les convulsionnaires comme prophètes; ne pense pas que tout soit figurant dans les convulsions, ni qu'elles puissent être regardées comme un événement livré au hazard... etc.
Il désavoue les écrits qu'on lui a attribués, comme le coup d'œil, le Plan général (année 1733 p. 211.)

(12 — Mémoire sur l'assemblée de la Congrégation de l'Oratoire, tenue après la mort du P. de la Tour, arrivée en 1733. Ce mémoire fut adopté par les avocats du Parlement de Paris qui le firent imprimer sous leurs noms, in 4.
Barral (Dictionnaire critique) affirme que c'est un chef d'œuvre.

(13 — La Recherche de la Vérité, ou Lettres sur l'œuvre des convulsions, datées du 1 octobre 1733, publiées dans les Nouvelles ecclésiastiques du 23 Xbre de la même année. On y relève les excès et la témérité de l'auteur de l'Examen critique pour détruire ces opérations les plus constamment surnaturelles (année 1733, p. 170.)

(14 — Lettre et instruction pastorale de l'évêque de Senez contre les opinions de quelques nouveaux théologiens (de Bonnaire et autres) 1735, in 4°. Elle est du P. de Gennes d'après les suffrages, cités plus bas. Il composa cet écrit à la Chaise Dieu à la prière même de Soanen. Il essaya d'imiter jusqu'au style de son ami.
De Bonnaire répondit en 1737

(15 — Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre 1737 au bourg de Molsty en Beauce, diocèse de Blois, en la personne de Louise Crémasse, veuve Mercier et sur les événements qui ont suivi ce prodige, 1738 in 4
— Item, nouvelles réflexions importantes sur le même sujet, 1739, in 4
— Item, Troisièmes et dernières réflexions sur le même sujet en réponse à la 21e et dernière lettre de Dom Calaste, Bénédictin, évêque de Bethléem, 1741, in 4
Ces 3 parties sont accompagnées de beaucoup de pièces servant de preuves.

(16 — Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions et des secours contre les feuilles des Nouvelles ecclésiastiques des 21 janvier, 1 juillet, 30 septembre, 21 octobre 1742 en 3 parties in 4, 1742 et 1743.
On a fait diverses réponses à cet écrit.

(17 — Mémoire pour servir de réplique à ceux qui ont écrit contre la Réclamation.
Le P. de Gennes se contenta d'envoyer ce Mémoire mss. à M. Carré de Montgeron qui en a fait usage dans les tomes II et III de son livre intitulé : La vérité des miracles démontrée ....etc.

(18 — Testament spirituel du P. de Gennes, in 4°.
Ce testament, où l'on apprend bien des circonstances de la vie de l'auteur est ainsi conclu : « Fait dans le lieu de ma retraite, ce jour de Pâques 14 avril 1748. signé : J. R. B de Gennes, prêtre de l'Oratoire. »

(19 — Suffrages en faveur des deux derniers tomes de M. de Montgeron. — Vie du P. de Gennes, prêtre de l'Oratoire — Circonstances notables de la vie de Dom Rivat, bénédictin. — Relations et preuves de quelques-unes des nouvelles merveilles que Dieu opère journellement depuis 1748 dans l'oeuvre des convulsions et des secours. 1749, in 12 (s. n. d'auteur, ni de lieu)
La vie du P. de Gennes s'y trouve, de la page 67 à la page 115. En voici l'intitulé : Vie du P. de Gennes avec un extrait de son testament spirituel, où il déclare l'estime qu'il fait des 2e et 3e tomes de M. de Montgeron.
A la page 77 on donne un extrait de son sermon du mardi saint 1726

Ds un mss. in 4° intitulé
Recueil (moral &) historique (sur la Ste)
Eucharistie. 1782.
il y a, I. p. 55
Exemple de 3 pénitens M. Chanteau
M. de Paris
P. de Gennes p. 71 – 87
(C'est son testament spirituel daté de 1748, du lieu de sa retraite.)

le P. Sugold ne dit pas où se trouve ce mss.

Abregé de la vie du R. de Gennes. 1

Le R.P. Julien René Benjamin de Gennes naquit a Vitré en Bretagne le 16 Juin 1687. il studia d'abord chez les Jesuites de Rennes et ensuite la Philosophie chez les Peres de l'Oratoire a Angers, chez lesquels il entra apres son cours de Philosophie. ses Superieurs l'envoyerent ensuite au Mans, pour y faire sa Theologie de la il vint a Paris au petit Seminaire de S. Magloire pour s'y preparer aux Ordres. il reçut la Prestrise en 1716. il alla la meme année professer la Theologie dans la Maison de N.D. des Ardilliers a Saumur. il n'avoit pas encore 30 ans. ce fut là qu'il fit soutenir cette fameuse these sur la grace, qui fut censurée par Mr Bouet de la Riviere, qui en etoit Eveque d'Angers. on le retira de Saumur pour l'envoyer a Montmorency ou il ne resta que peu de tems, il en partit pour aller demeurer a Troyes dans la maison de St Esprit, en qualité de Predicateur. ses Sermons y furent extremement goutez. en 1726 il fit le Mardy Saint a la Cathedrale un Sermon qui fit beaucoup de bruit, mais que Mr Bossuet son Eveque justifia, il fut retiré de Troyes en 1728 et envoyé a Nevers, ou il fut encore employé a la Predication. en 1729 il fut deputé a l'assemblée generale de sa Congregation, ses protestations contre ce qui se passa dans cette assemblée lui attira plusieurs Lettres de cachet, en vertu desquelles il fut banni de l'Oratoire, il alla faire un tour dans le Languedoc et revint ensuite a Paris, qu'il quitta pour se cacher a Milon près Port Royal ou il vecut quelque tems avec Mr Tiffart Diacre, qui a edifié l'Eglise pendant plus de 50 ans par sa penitence. le 24 May 1734 il vint a Paris pour y voir trois de ses amis logez près des Jacobins, le jour suivant il fut arreté et conduit a la Bastille; apres y avoir été retenu pendant plus de 4 mois, il fut conduit secretement a Lessies en Hainault dans une Maison de Benedictins, ou il eut beaucoup a souffrir du fanatisme de ces Religieux. il fut onze mois dans cette dure captivité, dont la Providence le delivra le 4 septembre 1735. le premier usage, qu'il fit de sa liberté fut d'aller a la Chaise Dieu y saluer le St Eveque de Senez. il vint ensuite a Semarville Village du Diocese de Blois, pour s'y edifier avec le Curé de celieu, qui ayant été chassé de sa paroisse

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS

par ordre de la Cour, pour avoir rendu témoignage au miracle de Moysy, se retira avec le P. de Jennes chez un autre Curé qui étoit dans les mêmes sentimens qu'eux. ce fut dans cette retraite qu'il termina sa vie le 18 Juin 1748.

LETTRE DU P. D. G. AU SUJET DES CONVULSIONS

QUelle a été ma surprise, MONSIEUR, lorsqu'avant de rentrer à Paris après un long voyage en Province, j'ai appris de vous les fâcheux effets qu'avoient produit dans le Public certains Ecrits qu'on m'attribuoit. Envain vous ai-je representé que je ne suis point responsable de ce qu'on imprime sans ma participation & contre mon gré; & qu'il est contre le droit des gens de rendre public ce qu'on a pu dire de vive voix, ou écrire à la hâte pour quelques amis dont on connoit les sentimens, les dispositions & le caractere.

A toutes mes representations vous avez toujours opposé, M. qu'il ne s'agissoit point de moi personellement, ni de la conduite qu'on avoit tenue à mon égard, mais des interêts de la vérité & de la charité; que la verité éxigeoit qu'on s'expliquât clairement sur certaines maximes, dont divers préjugés faisoient diversement abuser: que la charité demandoit qu'on satisfit des personnes respectables, mais peu favorables aux Convulsions, qui se sont cru blessées par ce qu'on a dit de l'im-

BIBLIOTHEQUE NATIONALE COLLECTION DE VINCENNES

portance de cette œuvre : que c'étoit à moi plus qu'à tout autre à remplir ces deux devoirs, puisque les aggresseurs comme les deffenseurs du *Plan* se réunissent à me l'attribuer, & que le *Laic* qui réfute M. de L. me désigne même clairement par les lettres initiales P. D. G,

Je ne veux point contester, M. contre les droits de la vérité & de la charité ; ils doivent m'être plus précieux que mon repos & ma réputation : je me rends à des raisons si fortes, puisque je cederois à votre seule autorité par la déférence respectueuse que j'ai pour vos avis.

I.

Je déclare donc d'abord que je me désiste de tout intérêt tant pour la *Lettre* imprimée sous le titre bizarre de *Coup d'œil*, que pour l'Ecrit encore plus informe qu'on a intitulé *Plan Général de l'œuvre des Convulsions* ; que je ne prétends point répondre de ces deux Ecrits furtivement publiés ; & qu'on les doit regarder comme non avenus, puisque je les désavoue. Comme je ne puis savoir gré à ceux qui prennent le *Plan* pour texte de leurs commentaires, je ne puis aussi approuver ceux qui prétendent juger d'une œuvre extraordinaire par une esquisse dont les traits sont souvent hazardés & toujours mal formés. Il seroit encore moins équitable d'en imputer les défauts à tous les Théologiens qui croyent devoir donner une attention religieuse à l'œuvre des Convulsions. Mon dessein n'est point de justifier ici ce qu'il peut y avoir de bon dans ces Ecrits, ni d'éclaircir ce qui s'y trouve d'obscur ou de défectueux, de peur de donner par là du relief à ce qui n'a point été fait pour voir le jour & que je desire être entierement oublié. Je me propose uniquement d'arrêter l'abus qu'on pouroit faire de certaines maximes qu'on m'attribue, en vous exposant mes pensées sur deux partis extrêmes, où je vois qu'on se porte au sujet des prodiges qui s'operent sous nos yeux.

II.

Les uns frappés de ce qui leur paroit indigne de Dieu, se determinent à rejetter avec mépris tout ce qui appartient aux Convulsions soit comme le simple effet tantôt de la maladie & de l'imagination, tantôt de l'imposture, soit comme une opération de l'esprit de ténebres dans les choses qui leur paroissent au dessus de la nature. Les autres aucontraire se portent à tout admirer par la persuasion que tout doit être divin, puisqu'il y a des effets surnaturels qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces deux partis si opposés dans les conséquences se réunissent pourtant dans un même principe. Ils ont de part & d'autre pour maxime, que dans un même évenement il ne peut y avoir divers agens & differentes causes efficientes : d'où les uns ont conclu que puisque tout ne peut pas être de Dieu dans les Convulsions, tout y vient ou de l'homme ou du Démon ; & les autres, que puisque dans les Convulsions il y a des caracteres divins, on doit tout attribuer à l'opération surnaturelle & immédiate de la Divinité

Pour moi, M. Je cherche la vérité, comme j'ai toujours fait, entre ces deux extrêmes : j'avoue la diversité de principes : je respecte le doigt de Dieu & son opération dans tout ce qui en porte les caracteres ; je laisse à la nature

ſoit du corps ſoit de l'eprit humain tout ce qui eſt dans ſa ſphere d'activité, tout ce qui reſſent la contagion de la précipitation, de l'ignorance, de la miſere ſi naturelles à l'homme : je me crois même forcé de reconnoitre l'Eſprit de ténebres, quand je vois des effets extraordinaires & ſurhumains, qui ne tendent qu'à établir l'erreur, à nourir ou exciter la concupiſcence, à corrompre le cœur.

III.

Je ſuis donc convaincu qu'il y a une diverſité d'agens & d'opérations dans l'œuvre préſente priſe en ſon tout. Des faits certains obligent d'y reconnoitre un combat entre Dieu & le Démon : & ce combat ne doit ſurprendre perſonne, puiſqu'on en voit tant d'exemples dans l'Ecriture & dans l'hiſtoire eccléſiaſtique. Qui ne ſçait ce qui s'eſt fait dans la perſonne du ſaint homme Job? Qui n'a entendu parler de ce qui eſt atteſté par des témoins irréprochables, que ſur les tombeaux des Martyrs les Energumenes étoient élevés en l'air ou renverſés la tête en bas par le Démon, tandis que Dieu forçoit le Démon de ſe confeſſer vaincu, & qu'il tenoit les vêtemens ſuſpendus, colés & comme couſus aux pieds des Energumenes, de peur que la pudeur ne fut bleſſée par une nudité honteuſe.

Juſqu'où eſt-il permis au Démon de combattre contre Dieu dans l'œuvre préſente? Quels ſont en détail les effets de la puiſſance & de la bonté Divine? Quels ſont ceux de la malice de Satan? C'eſt ce que je laiſſe à ſpécifier à des perſonnes plus éclairées que moi. Il me ſuffit dans la pratique, & pour ma propre utilité de reſpecter ce qui me paroit marqué au coin de la Divinité; de profiter de tout ce qui peut édifier la foi, animer l'eſpérance, échauffer la charité; de ſuſpendre mon jugement ſur la cauſe immédiate des effets équivoques; de mettre ſur le compte de l'homme faillible & miſérable le faux, le mauvais qui ne ſurpaſſe point ſes forces : enfin de rejetter ſur l'Eſprit tentateur tout prodige trompeur & ſéduiſant.

IV.

Outre les guériſons miraculeuſes opérées dans ou par les Convulſions, outre les cures ſurnaturelles qui ſe font à la priere & par le miniſtere des Convulſionnaires, j'ai été extremement touché des répréſentations, des ſymboles, de pluſieurs diſcours, ſurtout de l'unanimité de vues & d'inſtructions qui ſe trouve dans la pluſpart de ces diſcours & de ces ſymboles. Mais mon admiration n'a jamais été juſqu'à prendre les Convulſionaires pour un ordre de Prophètes, ni à confondre leurs plus beaux diſcours avec la Parole de Dieu révélée & écrite dans les Livres Saints. Quand même on y reconnoitroit quelqu'impreſſion d'une lumiere ſurnaturelle, il y auroit toujours une diſtance immenſe de cette *illuſtration* paſſagere, aux révélations Prophétiques & à l'inſpiration des Ecrivains Sacrés. Un exemple le fera comprendre. Les plus beaux traits de S. Auguſtin, de Mr. Paſcal, de M. Boſſuet, de M. Duguet, ne ſont point inſpirés; cela eſt certain : quelque grands, quelque ſolides qu'ils ſoient, ils ne ſont ni le fruit d'un Don Prophétique, ni totalement exempts des défauts inſéparables de l'humanité; qu'on les mette pourtant ces beaux traits dans la bouche d'un enfant de 14 ans, d'une perſonne ſans Lettres, ſans talens, ſans inſtruction; on y recon-

noitra du prodige, & on avouera qu'il a fallu qu'un Agent ſupérieur ait ſubitement élevé l'ame de l'enfant, du ſimple, de l'imbecille au dégré de lumiere de ces Hommes ſi profonds dans la connoiſſance de la Religion. Un autre exemple plus ſenſible. Je ſuis ſurpris de la force d'un Milon Crotoniate, mais je n'y vois pourtant que la force de la nature: ſuppoſez qu'un enfant de quatre ans léve un poids auſſi énorme que ce fameux Athlete, j'y verrai du merveilleux, & j'avouerai le ſurnaturel. Quelle diférence pourtant entre ce que peut faire l'homme le plus robuſte, & la force de tranſporter une montagne! Quelle difference de même entre l'inſpiration des Prophètes, des Auteurs Sacrés, & une ſimple *illuſtration* de l'Eſprit Divin! Dans l'une il ſe rend reſponſable des choſes, des penſées, des expreſſions, des réticences mêmes: dans l'autre il ſe contente d'elever l'ame ſouvent pour des momens rapides à un dégré de lumiere ſupérieur au talens naturels & acquis, & il abandonne le reſte à l'intelligence créée. Dans l'une c'eſt la Parole de Dieu même, auſſi pure que l'or qui a paſſé ſept fois par le feu: dans l'autre c'eſt la parole de l'homme éclairé par une voie ſurnaturelle, mais reſtant homme, & par conſequent faillible.

V.

L'œuvre des Convulſions eſt à mon avis, un grand ſpectacle auquel les hommes ſont invités de ſe rendre attentifs, par les miracles qui les ont précédés, & par ceux qui ne ceſſent point de les accompagner. Ce ſpectacle qui frappe en meme tems les yeux & les oreilles par les ſymboles & par les diſcours, eſt deſtiné à donner les avertiſſemens les plus néceſſaires dans ce tems de confuſion & de ſcandale, ſoit en rendant comme palpables les vérités que la ſéduction combat ſous l'ombre de l'autorité la plus reſpectable, ſoit en traçant l'image des vertus dont nous avons le plus de beſoin, ſoit en mettant ſous les yeux la peinture des maux & des prévarications qui conſomment au milieu de nous le Myſtere d'iniquité, ſoit en dénonçant les jugemens de la colere divine, ſoit en rappellant le ſouvenir des miſericordes & des bénédictions promiſes à l'Egliſe. Dans un ſpectacle ſi varié & ſi étendu ſera-t-il ſurprenant que divers agens, diverſes cauſes y ayent leurs opérations diſtinguées?

Les Convulſionnaires ſont les inſtrumens employés au ſpectacle: ce ſont des tableaux mouvans & parlans, ce ſont des trompettes qui avertiſſent de ſe tenir ſur ſes gardes. Qu'importe à l'œuvre quels ils ſont par les qualités du cœur? Quand même tout ce qu'une critique peu charitable publie, exagere, ou invente ſur leur conduite ſeroit exactement vrai: leurs déreglemens paſſés leurs defauts preſens, les ſcandales qu'ils pourroient donner à l'avenir, tout cela eſt étranger au ſpectacle: & il ſeroit injuſte d'en rendre reſponſables ceux qui ſe bornent à reſpecter le doigt de Dieu dans des guériſons miraculeuſes, & à ſe rendre attentifs à des avertiſſemens qui leur paroiſſent ſalutaires. Le devoir d'un ſpectateur religieux eſt de s'inſtruire & de s'édifier de ce qui eſt bon, de ſuſpendre ſon jugement ſur ce qui eſt obſcur & douteux, de rejetter ce qui eſt faux & mauvais.

VI.

Il me paroit autant déraiſonnable que dangereux de donner une étendue

étendue indéfinie à ce qu'il y a de ſymbolique & de repréſentatif dans l'œuvre, pour juſtifier tout ce qui ſe fait ou ſe dit en convulſion, pour le diviniſer même par des figures arbitraires & forcées. Je m'explique en deux mots.

Je crois en premier lieu qu'il eſt téméraire de chercher des figures en tout indiſtinctement. Combien de choſes qui ſont purement naturelles en ſoi, ou une ſuite naturelle d'une impreſſion ſurhumaine? Il y a par exemple des Convulſions qui ne ſont que ſur le corps. Ces mouvemens ſuperieurs aux forces de la nature laiſſent pourtant les facultés de l'ame dans leur état naturel: on conçoit qu'alors ces ſecouſſes violentes de la machine doivent ſe communiquer juſqu'au cerveau; que l'agitation irréguliere des fibres du cerveau doit par les loix de l'union de l'ame & du corps exciter des penſées irrégulieres; & que ces penſées enfin doivent ſe reſſentir du caractere & des inclinations de chaque perſonne. C'eſt ainſi que d'une opération ſurnaturelle il peut réſulter un effet purement naturel. Conviendra-t-il donc de chercher dans des productions bizarres de l'imagination de quoi édifier ſa foi & nourrir ſa piété? Tout n'eſt pas harmonieux dans un Luth: tout ce qui ſe fait ou ſe dit en Convulſion n'eſt pas également digne d'une attention religieuſe.

Il me paroit en ſecond lieu encore plus dangereux & moins excuſable de recourir au ſens figuré pour attribuer tout ſans diſtinction à l'opération immédiate de Dieu. En effet quand même tout ſeroit figuratif, il ne s'enſuivroit pas que tout fut ſaint & divin. Les Peres ont vû de profonds myſteres dans des actions très-mauvaiſes, comme dans le crime de Juda avec Thamar, & dans le péché de David: ont-ils donc prétendu par là excuſer Juda & David, ou attribuer à l'inſtinct divin l'inceſte de l'un & l'adultere de l'autre? A Dieu ne plaiſe. Ainſi quand même il ſeroit demontré qu'une choſe eſt figurative, il reſteroit encore à éxaminer quel en eſt le principe. C'eſt par la nature des effets qu'il faut juger de leurs cauſes. Ce qui eſt mauvais en ſoi, ce qui eſt faux ne peut émaner que de l'homme ou du Démon: il ſeroit impie de croire que Dieu puiſſe en être l'auteur comme cauſe directe & ſurnaturelle.

Je ne puis donc penſer ni que tout ſoit figurant dans les Convulſions, ni moins encore que tout y vienne de l'Eſprit de vérité & de ſainteté. De forts indices m'obligent d'avouer que le Diable, ſinge de la Divinité, peut avoir ſes Convulſionnaires; & dans ceux même dont l'état paroit le plus reſpectable, un eſprit étranger peut y avoir ſes influences.

Les Convulſions ſeront-elles donc un évenement livré au hazard & le regne du deſordre & de la confuſion? Non aſſurément. Dès que je ſçais par des miracles certains que la Sageſſe divine y préſide ſingulierement, je ſçais auſſi que tout y eſt dirigé avec nombre poids & meſure à une fin grande & digne de Dieu. Tout ce qu'il y a de naturel, de faux, de mauvais dans l'Oeuvre, ne s'y rencontre que par la permiſſion de celui qui forme la lumiere & qui regle les ténebres. Il ne nous appartient pas de ſonder les raiſons profondes de ſa conduite, mais on peut conjecturer avec modeſtie que ce combat de cauſes oppoſées ſert à voiler l'œuvre de Dieu d'un nuage ténébreux pour exercer & éprouver la foi de ſes enfans. Ainſi tout rentre dans l'ordre parce que les opérations divines, les effets de l'ignorance & de la corruption de l'homme, les attaques de Satan & ſes illuſions, tout eſt conduit par la Sageſſe divine à une fin digne d'elle, mais qui ne ſera bien connue que lorſque ſes deſſeins ſeront accomplis.

VII.

De toutes ces obſervations il s'enſuit que l'œuvre des Convulſions n'eſt point ſurvenue pour rien changer aux regles ordinaires de la conduite chrétienne, ni pour diminuer la ſubordination & le reſpect que les fideles doivent aux Miniſtres de J. C. elles ſont ſimplement, comme je l'ai dit, un grand ſpectacle mêlé d'inſtructions qui regardent ordinairement le bien général de l'Egliſe: c'eſt à chaque ſpectateur à s'en édifier ſelon la meſure de ſa foi. Ce qui eſt perſonnel aux particuliers, quand il n'eſt ni faux ni évidemment mauvais, ils le peuvent regarder comme un avertiſſement, qui leur ſera utile à proportion qu'il les rappellera aux regles ſur les lumieres du guide qui a mérité leur confiance.

Mais les convulſionnaires que nous voyons aujourd'hui, ne ſont point des hommes extraordinairement ſuſcités pour conduire le peuple de Dieu pour décider ſes doutes, pour lui ſervir de guides dans la connoiſſance & la pratique de ſes devoirs: ils n'ont ni la miſſion ni l'autorité des Prophetes, ni la réalité des dons prophetiques: le faux, dont nul peutêtre n'a été exempt, doit ſuffire pour détromper quiconque ſeroit tenté de prendre toutes leurs paroles pour des oracles. Ainſi leurs déciſions ne peuvent être regle ni de croyance ni d'action purement par l'autorité de la perſonne qui décide: & pour tout dire en un mot, il faut juger des Convulſions par les regles, & non des regles par les Convulſions.

VIII.

Loin que les Convulſionnaires de ce tems puiſſent s'arroger d'être les guides de leurs freres, ils ſont obligés eux-mêmes comme les plus ſimples fideles de ſe ſoumettre à la conduite des miniſtres de J. C. ſoit dans la pratique de la vie chrétienne, ſoit dans l'éxamen & le jugement de ce qui ſe paſſe en eux dans l'état de convulſion. Ils ne prétendent pas ſans doute avoir des dons plus excellens que ceux de Ste. Thereſe: elle diſoit pourtant, ce qui a mérité les juſtes louanges de l'Egliſe, qu'elle pouvoit ſe tromper dans les révélations qu'elle croyoit avoir, mais qu'elle ne pouvoit ſe tromper dans l'obéiſſance qu'elle rendroit à des guides vertueux & éclairés.

Le plus ſûr & pour eux & pour nous eſt d'obſerver fidelement la regle que S. Paul donnoit aux Theſſaloniciens: *N'éteignez pas l'eſprit, ne mépriſez pas les Propheties; éprouvez tout; approuvez ce qui eſt bon; abſtenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.* Sur quoi le *P. Queſnel* fait cette excellente réflexion » Il ne faut pas juger de la foi; mais juger de tout par les regles de » la foi, ſoit miracles, révélations, propheties & faits ſinguliers ou voies ex» traordinaires, doctrines myſtiques, manieres d'oraiſon particulieres &c.

IX.

Si dez les Tems Apoſtoliques il a été néceſſaire d'éprouver les Eſprits pour s'aſſurer s'ils ſont de Dieu, combien plus dans ce tems de confuſion & de ſcandale, où le myſtére de miſéricorde eſt combattu par le myſtére d'iniquité, qui tend à ſa conſommation? Dans ces jours de colere, où il eſt permis au Démon de répandre ſur l'œuvre de Dieu des ténébres qui deviennent un piége & un filet pour pluſieurs.

Demandons, Monſieur, au Pere des Miſéricordes qu'il multiplie dans ſon Egliſe ces *Hommes ſpirituels qui jugent de tout par une lumiere ſpirituelle qui fait connoître les choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu.* Pour moi qui ſuis dénué des lumieres ſupérieures, & de la pureté de cœur qui forment l'homme ſpirituel, j'ai beaucoup à m'humilier des fautes que j'ai pû commettre ſoit par des avis ou des déciſions trop légérement données, ſoit par trop de précipitation à juger de bien des circonſtances plus obſcures d'une œuvre enveloppée de ténébres, ſoit par la pente de l'amour propre à former un ſiſtême ſuivi ſur un événement qui ne m'étoit pas encore bien connu. Ces fautes peuvent me devenir utiles par la grace de Dieu, en m'apprenant à ſuivre déſormais pas-à-pas la Sageſſe Divine, à ne juger que ſur la lumiere qui ſe montrera, & à chercher non la pâture de ma curioſité, mais la nourriture de mon cœur dans un événement prodigieux, profond & ſi propre à déconcerter la ſageſſe humaine.

X.

Mais de toutes les fautes celle qui me toucheroit le plus, ſi j'en étois coupable, ce ſeroit d'avoir manqué aux devoirs de la charité envers des perſonnes que je dois reſpecter comme mes Peres, & aimer comme mes Freres.

Vous me l'avez dit, Monſieur, que pluſieurs Appellans avoient été ſcandaliſés d'entendre dire que l'œuvre préſente devoit donner lieu à un nouveau diſcernement; qu'elle venoit ſonder les cœurs de ceux qui aimeroient la vérité pour elle-même, & dans ſes plus profondes humiliations. Ces penſées leur ont paru comme une ſentence de condamnation contre tous ceux qui refuſoient de reconnoitre du Divin dans les Convulſions. Malheur à moi ſi j'oſois juger avec une rigueur auſſi téméraire les Serviteurs de notre Dieu! S'ils tombent ou s'ils demeurent fermes, cela regarde le Souverain Maitre; mais ils demeureront fermes, parceque Dieu eſt Tout-puiſſant pour les affermir.

Il eſt vrai qu'il a été dit en pluſieurs diſcours que les Convulſions donneroient occaſion à un nouveau diſcernement dans l'Egliſe. Mais par quelle regle de dialectique en a t-on pu conclure, que nous regardions comme déja diſcernés ceux qui contrediſoient l'œuvre? N'y a-t-il pas une énorme différence entre le jugement qu'on peut porter d'une choſe conſidérée en elle-même, & celui qu'on doit porter des perſonnes qui prennent parti pour ou contre? En effet combien les hommes ſont-ils différentiés entre eux par le plus ou le moins de lumiere dans l'eſprit, par le plus ou le moins de droiture dans le cœur? D'ailleurs en combien de manieres, ſous combien de faces un même événement peut-il être enviſagé ſelon les diverſes ſituations extérieures ou intérieures, où chaque perſonne eſt placée? Enfin un même événement n'a-t-il point ſes commencemens, ſes progrez, ſa conſommation; & ce qu'on peut dire d'un événement dans ſon dernier période, eſt-il également vrai dez ſa plus foible origine?

XI.

J'ajoute avec *M. Boſſuet*, que dans les œuvres les plus diſcernantes, il y a *un tems d'attente*, où pluſieurs » ne ſachant encore que penſer, voyant » auſſi qu'il ſe remue dans le monde quelque choſe d'extraordinaire, demeu- » rent comme en ſuſpens attendant du tems le dernier éclairciſſement, & « diſant comme Gamaliel: ſi ce Conſeil n'eſt pas de Dieu, il ſe diſſipera de » lui-même; s'il eſt de Dieu vous ne pourez pas le diſſiper. » (*Medit. ſur l'Evang. Tom. II. Pag.* 20.)

J'omêts pluſieurs autres réfléxions qui feroient voir que ce qu'on dit d'un fait en matiere de Religion ne ſe peut pas dire également des perſonnes. Le fait peut être de grande importance & tenir un rang conſidérable dans les deſſeins de Dieu; mais les perſonnes qui ignorent, qui doutent, qui contrediſent, peuvent être plus ou moins excuſables, plus ou moins répréhenſibles ſuivant les lumieres de l'eſprit, les diſpoſitions du cœur, les ſituations, les liaiſons, les engagemens, & mille autres circonſtances dont Dieu ſeul peut être le juge.

XII.

Les Convulſionnaires, je l'avoue, ont dit encore que l'œuvre eſt propre à diſcerner ceux qui aiment la vérité pour elle-même des autres qui en aimeroient davantage l'éclat & le brillant. Eſt-ce donc à dire que tous les *Anticonvulſionniſtes* n'aiment pas la vérité pour elle-même? Rien moins que cela; & je ſuis ſurpris que des perſonnes éclairées n'aient pas vu le faux d'un pareil ſophiſme. Pour ſentir ce qu'il y a de divin dans les Convulſions, il faut aimer la verité dans l'humiliation & dans l'opprobre; donc quiconque n'y aperçoit rien de divin n'aime pas les opprobres dont la vérité peut être couverte: fauſſe conſéquence, puiſqu'il peut y avoir bien d'autres motifs de ne pas reconnoitre Dieu dans cette œuvre. On peut n'être pas à portée de l'examiner: on peut ne la connoitre que ſur des rapports deſavantageux: on peut par la permiſſion de Dieu avoir quelques ténebres dans l'eſprit qui n'ayent point de racines dans le cœur, ou qui n'y en ayent que de très-foibles, & qu'une lumiere plus éclattante diſſipera ſans peine.

Je vais plus loin. Nous voyons dans S. Joſeph un juſte du premier ordre placé dans une ſituation, où les apparences exterieures ne lui montrent que des raiſons de doute ſur l'effet le plus admirable de la vertu du Très-Haut: ce que le S. Eſprit a fait dans ſon épouſe lui eſt inconnu, tandis qu'une ſimple femme comme Ste. Elizabeth en eſt pleinement inſtruite: il ne voit que le voile humiliant qui couvre le Verbe fait chair: nul exemple précédent ne lui ſuggere la penſée d'une vierge mere; il ne peut pourtant douter de la groſſeſſe de Marie: & cet objet ne peut manquer de former dans ſon eſprit un nuage épais qui obſcurcit pour quelque tems à ſes yeux la pudicité d'une Vierge incomparable, & la plus grande œuvre que Dieu ait jamais faite ſur la terre.

Je ne ſuis ni aſſez impie ni aſſez inſenſé pour faire nulle comparaiſon entre le *grand Myſtere de la Bonté divine* & ce qui ſe paſſe aujourd'hui; j'en comprends la diſproportion infinie. Mais plus la diſtance entre ces deux objets eſt immenſe, plus je ſuis en droit de conclure qu'on peut à plus forte raiſon

raiſon ſe méprendre en ce tems, parce qu'on ne connoitra de l'œuvre que les dehors humilians & les baſſeſſes apparentes dont elle eſt voilée.

Il n'eſt pas ſurprenant qu'un évenement auſſi extraordinaire nous partage, mais à Dieu ne plaiſe que cette diviſion de ſentimens produiſe la diviſion des cœurs: conſervons ſur toute choſe une charité mutuelle, afin que l'amour que nous aurons les uns pour les autres faſſe connoitre à tout le monde que nous ſommes les diſciples de J. C. Réunis dans l'amour & la défence de toutes les vérités attaquées dans ces derniers tems, demeurons dans la même regle ſur ce qui regarde les connoiſſances auxquelles nous ſommes déjà parvenus: ſupportons-nous ſur ce qui nous partage, avec la confiance que ſi nous avons quelques ſentimens qui ne ſoient pas conformes à la vérité, Dieu nous découvrira ce que nous en devons croire.

XIII.

J'ai ſatisfait de mon mieux, M. à ce que vous avez exigé de moi. Mais avant que de finir, permettez moi de vous rendre juge d'une réflexion dont je ſuis fort occupé. Quand on veut conſiderer avec ſimplicité l'œuvre des Convulſions, à quoi ſe termine-t-elle pour le préſent? A des avertiſſemens ſalutaires ſur des prédictions importantes, qui quoique contenues dans les Livres Saints, étoient pourtant ignorées de la multitude des Chrétiens, & combattues même par un grand nombre de ſçavans. Les progrès rapides du Myſtere d'iniquité parmi les Gentils, dont l'incrédulité montée à ſon comble méritera les mêmes chatimens que le Juif incrédule a éprouvés; la coignée levée ſur la multitude des branches étrangeres qui auront perdu la bonne ſéve de l'olivier franc ſur lequel elles avoient été antées par grace; la néceſſité d'apaiſer la colere de Dieu par la pénitence & par l'humiliation animée d'une vive confiance qu'on ſera de ces reſtes précieux que Dieu veut ſauver par miſéricorde après les avoir purifiés par le feu des opprobres & des tribulations; la miſſion du Prophete Elie pour rétablir toutes choſes, pour détourner l'anathême dont la terre méritera d'être frappée, pour rappeller les Tribus de Jacob dont la converſion ſera pour le monde entier comme un retour de la mort à la vie: voilà, comme vous le ſçavez M. à quoi ſe réduit ce qu'il y a de clair dans les Symboles, ce qu'il y a d'unanime dans les Diſcours, ce qu'il y a de plus intereſſant dans toute l'œuvre des Convulſions.

Qu'il eſt affligeant de voir des Ecrivains, qui par les qualifications vagues & odieuſes de *Figuriſtes* & de *Convulſionniſtes* travaillent, ſans y penſer, à enlever du cœur des fideles toute ſenſibilité à des menaces & à des promeſſes, qui les intereſſent de ſi près! Sont-elles donc ces promeſſes & ces menaces ſuſpectes de fanatiſme, comme on l'inſinue trop clairement & trop fréquemment en certains Ecrits? Pour moi je n'en puis rougir de ce prétendu fanatiſme, & je me ferai toujours gloire de penſer ſur ce point comme un celebre Auteur qui a reçu des lumieres ſi ſûres & ſi profondes pour l'intelligence de l'Ecriture. „ Il eſt vrai, dit-il dans un ouvrage imprimé avec approbation & privilege, „ il eſt vrai que pluſieurs branches antées par grace ſur l'o-„ livier franc ſeront rompues. L'Ecriture le dit trop clairement pour en dou-„ ter: & l'evenemenr n'a que trop vérifié ce que l'Ecriture avoit prédit.... „ ſi quelque choſe doit nous étonner, c'eſt que la Divine Miſéricorde n'ait „ pas encore rétabli Iſrael ſur tant de places vacantes. „ Et enſuite „ Ce qu

„ nous ſçavons, & que nos malheurs ne nous permettent pas d'ignorer, eſt „ que non ſeulement la Charité ſe refroidit tous les jours, mais que la Foi „ devient rare.... chaque jour enfante de nouvelles erreurs, qui tendent à „ nous ſéparer de J. C. à ôter à ſa grace ſa liberté & ſon empire, à établir „ une juſtice de Philoſophe ou de Juif: & ces déclins, qui deviennent fort „ rapides, parce qu'ils trouvent peu d'obſtacle, & qu'on eſt attentif à toute „ autre choſe qu'au remede dont de tels maux auroient beſoin, font CRAIN- „ DRE QUE NOTRE TEMS NE SOIT PROCHE, & nous font ESPERER QUE „ CELUI DES JUIFS N'EST PAS ELOIGNE'. „ *Explication de la Paſſion Tome II. pages* 422. 424.

Paroles precieuſes, qui traçoient d'avance le plan abrégé des leçons inculquées en tant de manieres ſurnaturelles par l'évenement dont nous ſommes témoins! *Craindre que* le *tems* du retranchement des Gentils *ne ſoit proche*; *eſperer que celui* du rétabliſſement *des Juifs n'eſt pas éloigné* : c'eſt le fruit le plus ſolide qu'on ait pu juſqu'ici recueillir du ſpectacle des Convulſions. Qu'il eſt glorieux pour l'Auteur de voir confirmer par des prodiges les vues qui lui avoient été données! Qu'il eſt digne de Dieu d'employer une voie abregée, pour perſuader aux plus ſimples des vérités que bien des Sçavans ne pouvoient goûter malgré les talens éminens de celui qui les propoſoit!

XIV.

Je ne puis donc me tromper en m'attachant d'eſprit & de cœur aux vues que l'Oeuvre préſente nous inſpire ſur l'extremité de nos maux, ſur les terribles Jugemens d'un Dieu irrité contre ſon peuple, ſur l'obligation de fléchir ſa colere par les larmes & la pénitence, & de faire une ſainte violence à ſa Miſéricorde, pour obtenir le triomphe de la vérité & le renouvellement de la pieté ſur la terre, par l'avenement de Elie & la converſion des Juifs.

D'un côté je ne riſque rien devant Dieu. Je ne combats aucune vérité révélée ſur le Dogme ou ſur la Morale. Je ne romps ni l'unité ni les liens de la charité avec mes freres que je m'abſtiens de juger. Reconnoiſſant un combat de principes oppoſés dans ce qui ſe paſſe ſous mes yeux, je n'attribue rien à Dieu, qui ſoit manifeſtement indigne de ſa Sageſſe & de ſa Sainteté.

Mais d'un autre côté combien ſerois-je coupable, ſi malgré les avertiſſemens réitérés & plus qu'humains, qui m'ont été donnés, je reſtois dans une indifférence létargique ſur les maux qui nous menacent; ſi je me tenois tranquille & aſſuré au bruit du tonnere qui gronde ſur ma tête; ſi je me trompois ſur les vrais intérêts de l'Egliſe, que je ſuis ſolidairement obligé de procurer de toutes mes forces? Je tremble en me rappellant ce qui eſt dit dans Ezéchiel: « Si celui qui a entendu le ſon » de la trompette ne ſe tient pas ſur ſes gardes, & que l'épée ſurve- » nant l'emporte & le tue, quel que puiſſe être cet homme, ſon ſang » retombera ſur ſa tête: il a entendu le ſon de la trompette, & il ne » s'eſt pas tenu ſur ſes gardes; il ſera reſponſable de ſon ſang: Mais » s'il ſe tient ſur ſes gardes, il ſauvera ſa propre vie. » (*Ezech. chap.* XXXIII. *vv.* 4. & 5.)

Obtenez moi, Monsieur, par vos prieres un cœur sensible à ces réflexions. N'ayant ni les lumieres, ni les vertus, ni la vocation nécessaires pour défendre avec succès la cause de Dieu, que puis-je mieux faire que d'*attendre en silence le Salut que Dieu nous promêt*, & d'imiter celui dont il est écrit : *Il s'asseyera, il se tiendra solitaire & il se taira : il mettra sa bouche dans la poussiere, pour concevoir ainsi quelque espérance.* (Jérem. Lam. III. 26. 28. 29.) Je me hâte donc de retourner en ma retraite pour y pleurer mes péchés, & je rentre avec joie dans le silence que votre autorité m'a forcé de rompre. Je suis avec respect

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeissant Serviteur
D. G.

Le 1. Octobre 1733.

Le Prix est de 4. sols.